



Photo : François aussemans

Le rapport de l'ORK donne un aperçu de la situation des droits de l'enfant au Luxembourg et fait le bilan des activités du comité qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## L'ORK tire son bilan 2013

L'Ombuds-Comité (ORK) a présenté hier son rapport 2013, le premier de son président, René Schlechter, qui s'est rendu compte en une année de l'ampleur de la tâche qui incombe à l'organisation.

L'ORK, qui se bat pour les droits des enfants, est devenu au fil des années une entité dont les recommandations et les interventions trouvent une écoute au plus haut niveau politique. Le rapport 2013 (octobre 2012-septembre 2013) dresse le bilan d'une organisation qui veut acter son indépendance.

De notre journaliste  
Audrey Somnard

Comme beaucoup de monde, l'ORK va suivre avec attention dans les semaines à venir la formation du prochain gouvernement. L'organisation, qui agit sous la coupe du ministère de la Famille, veut instaurer une véritable indépendance de tout ministère et être rattaché à la Chambre des députés, comme c'est le cas pour l'Ombudsman.

René Schlechter s'est dit «surpris par l'ampleur du travail» après un an de prise en main de l'ORK: «J'ai vu des situations dramatiques.

Bien sûr, ce ne sont pas des choses que l'on attend au Luxembourg. Des cas particuliers peuvent s'avérer particulièrement douloureux.» En un an, il n'a d'ailleurs pas pu rencontrer toutes les instances du monde de l'enfance, mais assure que le travail avec les autorités se déroule bien et que la voix de l'ORK est entendue.

Reste que quelques déconvenues n'ont pas manqué de le frustrer: «Nous avons eu des affaires où les personnes concernées n'ont pas donné de mandat à l'ORK pour aller plus loin. Ces personnes ont dénoncé une situation, mais ont finalement eu des appréhensions par rapport à leur enfant. Ce sont souvent des situations où les parents se sentent dépendants d'une crèche ou d'une école. Des parents ont même été menacés directement du renvoi de leur enfant par des crèches, et pour certaines familles ce n'est pas possible. Certaines structures sont gérées par la peur. L'ORK doit instaurer un dia-

logue, faire la part des choses. Même si les parents refusent d'intervenir, nous pouvons toujours instaurer un contrôle général de l'établissement, mais ça ne règle en général pas le problème d'une situation souvent individuelle.»

### ↳ Rétablir le dialogue, déjouer les tensions

Il arrive que l'ORK se déplace pour intervenir directement dans une école, quand le dialogue est rompu entre parents et enseignants. La médiation est alors là bien utile pour rétablir le dialogue et déjouer les tensions. En 2012, l'organisation a enregistré 98 dossiers et a mené 180 entretiens. Le nombre de dossiers en baisse va faire l'objet d'une remise en question du président: «Peut-être que nous avons une approche différente de celle qu'avait l'ancienne présidente, Marie Anne Rodesch-Hengesch. Il va peut-être falloir revoir nos pratiques d'ouverture de dossiers. À

chaque fin d'entretien, nous réalisons un petit bilan sur les solutions qui peuvent être proposées. Parfois, une ouverture de dossier n'est alors pas nécessaire», note René Schlechter.

Parmi les différents thèmes abordés en 2012, l'ORK est bien conscient que sur la question des demandeurs d'asile, la politique de l'ordre public et les droits fondamentaux, les droits de l'Homme et des enfants entrent forcément en collision et qu'il s'agit de trouver un équilibre entre les deux points de vue. Pour l'ORK, les enfants ont besoin d'un endroit stable où ils peuvent se sentir en sécurité. Toute migration implique pour eux des ruptures et des incertitudes. Ils sont sortis de leur milieu habituel, ils sont séparés de leurs camarades et de leur famille élargie. Ils doivent trouver leur place dans un nouvel environnement, apprendre la/les langue(s) du pays et nouer de nouvelles relations. Si, en plus, leurs parents, comme c'est le cas pour les deman-

deurs de protection internationale se trouvent eux-mêmes dans une situation précaire et incertaine, les enfants sont doublement victimes de la situation dans leur pays d'origine mais aussi du traitement que le pays d'accueil leur réserve. L'ORK traite également de la prévention de la violence et de la violence sexuelle contre les enfants, l'enseignement et les nouveaux médias.

La priorité des six prochains mois pour l'ORK sera d'être attentif à la réorganisation des différents ministères, avec de nouveaux interlocuteurs à la clé. L'organisation attend également de pied ferme une nouvelle loi définissant définitivement son statut: «Nous voulons savoir où nous allons, car pour l'instant le statut de l'ORK est plutôt flou. Nous apparaissions comme étant sous la tutelle du ministère de la Famille alors que nos activités regroupent plusieurs ministères. Il est important que nous puissions avoir une totale indépendance.»



Photo : Hervé Montaigne

À l'occasion de la journée internationale des Droits de l'enfant, les membres de l'ORK ont remis hier matin leur onzième rapport à la présidente de la chambre des députés, Anne Brasseur.

## Les recommandations

Pour tous ces sujets, l'ORK a formulé une vingtaine de recommandations qui s'adressent au législateur, aux différents ministères (Justice, Famille, Éducation, Santé, Intérieur), au parquet, à la police, au commerce et aux parents. L'ORK insiste notamment sur la nécessité de finaliser les travaux de refonte de certaines lois qui touchent plus particulièrement le quotidien des enfants et des jeunes: loi sur la protection de la jeunesse, loi sur la filiation et loi sur le divorce. Une recommandation récurrente concerne la mise en place d'un centre de diagnostic national de la maltraitance au sein de la clinique pédiatrique du

CHL. L'ORK recommande également que les enfants soient reconnus comme victimes dans les affaires de violence domestique. L'ORK préconise de procéder à une réforme et une simplification des procédures applicables aux enfants en instaurant, à l'instar, par exemple de la France, un juge aux affaires familiales, spécialisé dans les affaires matrimoniales qui serait également compétent pour toutes les questions en rapport avec les relations entre parents et enfants. Le détail des recommandations et les avis de l'ORK se retrouvent dans la première partie du rapport, qui peut être lu ou téléchargé sur le site [www.ork.lu](http://www.ork.lu).